

**DOTATION DE SOUTIEN A L INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION - EXERCICE 2022**

DSIL GRANDES PRIORITES D'INVESTISSEMENT

DSIL « ACTION COEUR DE VILLE »

COLLECTIVITÉ	
Adresse complète	
Nom et qualité du représentant légal	
Téléphone de la collectivité	
Courriel de la collectivité	
Nom, qualité et coordonnées complètes du référent du dossier	<i>Indiquer éventuellement les coordonnées de la personne qui assurera le suivi financier.</i>
Arrondissement	EPCI (pour les communes)

INTITULÉ PRÉCIS DE L'OPÉRATION		
Catégories d'opérations relatives aux « grandes priorités d'investissement »:	<p>Cocher la catégorie concernée parmi les suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelable <input type="checkbox"/> mise aux normes et sécurisation des équipements publics <input type="checkbox"/> développement d'infrastructures en faveur de la mobilité <input type="checkbox"/> développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements <input type="checkbox"/> développement du numérique et de la téléphonie mobile <input type="checkbox"/> réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants <input type="checkbox"/> création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires (travaux nécessaires au dédoublement des classes de CP et de CE1 situées en zone REP+) 	
Catégories d'opérations relatives à l'Action Coeur de Ville		
Opération	(préciser nombre) : N°tranche du dossier actuel :	<input type="checkbox"/> NON
	Description du projet global et présentation de l'ensemble des tranches fonctionnelles en précisant le volume financier et le calendrier de réalisation	

NOTICE EXPLICATIVE DE L'OPÉRATION

Description détaillée de l'opération, objectifs poursuivis, durée de réalisation
maîtrise foncière du terrain ou du bâtiment.

Pour les opérations relevant du Grand plan d'investissement (GPI)*, éléments montrant que le projet concourt effectivement aux objectifs fixés par le GPI.

** Le GPI appliqué à la DSIL concerne l'axe prioritaire « accélération de la transition écologique » et correspond aux 2 champs d'intervention suivants :*

- « réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics »*
- « soutenir le développement de solutions de transport innovants et répondant aux besoins des territoires »*

Attention !! l'opération ne doit pas avoir débuté avant que la date de réception de la demande de subvention à l'autorité compétente.

Le commencement d'exécution est réputé constitué par le 1er acte juridique passé pour la réalisation du projet (bon de commande, devis signé, marché de travaux, décision d'affermissement d'une tranche conditionnelle d'un marché de travaux, compromis de vente).

Les études ne constituent pas un commencement d'exécution juridique de l'opération. Le commencement d'exécution juridique avant la date de réception du dossier entraînera le rejet d'office de la demande de subvention.

Échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses

Fin de la réalisation des études préliminaires	
Date de l'acquisition foncière (le cas échéant)	
Date de dépôt du permis de construire (le cas échéant)	
Date prévisionnelle de signature des marchés ou devis	
Date prévisionnelle de démarrage des travaux	
Date prévisionnelle de fin de l'opération	
Date prévisionnelle de fin des paiements	

Procédures préalables

<p>Le projet est-il concerné par des procédures en matière d'urbanisme, d'environnement, loi sur l'eau ou Natura 2000, de réglementation ERP, ICPE, Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, réglementation thermique, monument historique....?</p> <p>Avez-vous pris l'attache préalable des services instructeurs concernés ?</p>	<p>Si OUI, précisez lesquelles :</p>
<p>Indication de l'origine et de la date de l'autorisation administrative :</p>	
<p>Le projet est-il soumis à une enquête publique ?</p>	<p>Si OUI, date de dépôt de l'étude d'impact :</p>

Autres éléments importants à prendre en compte(s'il y a lieu) :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
(document modifiable à télécharger sur intranet)

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION					
Les montants indiqués pour chaque poste de dépense doivent correspondre, ligne par ligne, à chaque justificatif transmis (devis non signés ou documents établis par des bureaux d'études, maîtres d'oeuvre, artisans)					
DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%) (*)
				€	%
		€		€	%
		€	S/total aides publiques Etat (HT)	€	%
				€	%
		€		€	%
		€		€	%
			S/total autres aides publiques (HT)	€	%
			Autofinancement	€	%
				€	%
			S/total autofinancement (HT)	€	%
COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)		€	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)	€	%

(*) Proratiser le montant des autres subventions obtenues (si le montant des dépenses éligibles est différent de celui faisant l'objet de la présente demande)

**ENGAGEMENT DU DEMANDEUR ET ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT
D'EXÉCUTION de L'OPÉRATION**

Intitulé du projet :

Le maître d'ouvrage :

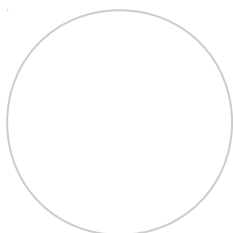
- s'engage ne pas avoir sollicité pour le même projet une autre aide au titre de la DSIL
- atteste que ce projet relève de la compétence de la collectivité demandeuse, maître d'ouvrage ;
- atteste que le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé,
- atteste que le projet présenté est conforme à l'ensemble des réglementations applicables (par exemple en matière d'urbanisme, d'environnement, loi sur l'eau ou Natura 2000, de réglementation ERP, ICPE, Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, réglementation thermique, monument historique....).
- atteste que l'opération décrite ci-dessus, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DSIL n'a pas connu de début d'exécution **au sens de l'article R. 2334-24 du code général des collectivités territoriales.**

Le Maître d'ouvrage s'engage à ne pas commencer l'opération c'est-à-dire à ne pas signer de **bon de commande ou de devis, à ne pas signer de marchés de travaux, à ne pas signer de décision d'affermissement d'une tranche conditionnelle d'un marché de travaux ou de promesse ou compromis de vente**, avant que le dossier n'ait été réceptionné par le représentant de l'État.

Le début d'exécution avant le dépôt du dossier entraînera le rejet d'office de la demande de subvention.

- atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes et m'engage à fournir au service instructeur tous les renseignements ou documents jugés utiles pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.

CACHET :



Fait à :

Signature (nom et qualité) :

Le :

**ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ OU DE LIBRE DISPOSITION DE TERRAINS OU
D'IMMEUBLES**

Intitulé du projet :

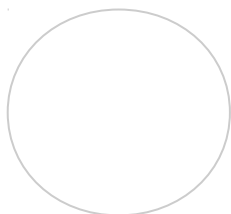
Je soussigné, M. ou Mme :

Maire - Président(e) de :

atteste que la collectivité que je représente *(1) rayer la mention inutile:*

- est propriétaire et a la libre disposition des terrains ou immeubles concernés
- a ou aura la libre disposition des terrains ou immeubles concernés avant le commencement de l'opération

CACHET :



Fait à :

le :

Signature (nom et qualité) :

LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE AU TITRE DU DOSSIER
(veuillez cocher les documents joints)

<input type="checkbox"/>	<p>Formulaire type de demande de subvention (complété), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la notice de présentation détaillée du projet ✓ le plan de financement prévisionnel détaillé de l'opération (dépenses et ressources) ✓ l'échéancier de réalisation de l'opération ✓ l'attestation de non commencement d'exécution de l'opération ✓ l'attestation de propriété ou de libre disposition du bien <p><u>Indiquer de façon précise :</u> La présentation de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Son objet, les objectifs poursuivis et les résultats attendus ; - Sa durée et son calendrier (programme détaillé des travaux et son échéancier de réalisation et de dépenses) ; - Ses conditions de réalisation : respect des règles d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique (indiquer notamment si le terrain ou l'immeuble se situe dans un périmètre protégé) ; - La nécessité d'acquérir des terrains, s'il y a lieu ; - La désignation du maître d'ouvrage, le cas échéant du maître d'œuvre ou du conducteur d'opération ; - La description technique du projet ; - Préciser si le dossier est inclus dans un contrat de ruralité.
<input type="checkbox"/>	<p>Délibération(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ adoptant l'opération ✓ arrêtant les modalités de financement ✓ et sollicitant un financement DSIL
<input type="checkbox"/>	<p>L'estimation financière du maître d'œuvre (APD s'il y a lieu, pour des dossiers portant sur des travaux d'infrastructure ainsi que sur l'aménagement qui font généralement l'objet d'un marché) ou, selon les travaux réalisés, estimatifs détaillés des travaux avec la production des devis estimatifs détaillés (non signés).</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Plan de situation, plan de masse des travaux ou dans le cas de l'acquisition immobilière, extrait du plan cadastral</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Titre de propriété</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Copie des demandes de subventions sollicitées auprès d'autres partenaires financiers (aides état ou hors état) ou notifications des subventions déjà attribuées.</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Copie des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, attestation de dépôt de permis de construire....), des autorisations réglementaires préalables au projet (loi sur l'eau, ERP, Ad'Ap, déclaration de travaux...).</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Pour les projets d'investissement importants, fournir une évaluation des dépenses de fonctionnement : étude relative à l'impact pluriannuel sur les dépenses d'investissement pour toute opération exceptionnelle d'investissement (article L 1611-9 du CGCT et décret n°2016-892 du 30 juin 2016)</p>

A noter : Les services de l'Etat pourront, le cas échéant, être amenés à solliciter de votre part, la transmission d'éléments complémentaires pour leur permettre de se prononcer sur l'instruction de votre dossier.

Modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés sur la plateforme Démarches simplifiées à l'adresse suivante :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-et-Cohesion-du-territoire-construction-et-logement/Dotation-de-Soutien-a-l-Investissement-Local-DSIL>

Le dossier de demande de subvention au titre de DSIL est téléchargeable sur le site internet de la préfecture

Contacts :

Préfecture des Alpes-Maritimes
CADAM
147 Boulevard du Mercantour
06 286 Nice Cedex 3

Chargée de la programmation
Mme Adeline FIORUCCI
tel : 04 93 72 29 63
adeline.fiorucci@alpes-maritimes.gouv.fr